

# Charte d'utilisation des forums d'Astel.be

Janvier 2008  
Version 3.0

## Préambule

Le forum et l'ensemble de ses sous-rubriques, y compris les petites [annonces](#), sont un service mis à disposition gratuitement par Astel (<http://www.astel.be/Qui-sommes-nous>). Les utilisateurs y sont donc invités. Ils doivent donc se comporter en tant qu'invités.

Il va de soi que le simple fait d'utiliser ce service entraîne l'acceptation de cette présente [charte](#) dans son entièreté. Ses mises à jour sont publiées dans la section La Grand Place et sont également approuvées par défaut par tous les utilisateurs. Nul utilisateur n'est censé ignorer cette [charte](#) puisqu'elle encadre la vie de cette communauté qui, sans elle, ne serait pas vivable et que par définition, tout utilisateur fait partie de la communauté dans laquelle il évolue. Nous nous réservons donc le droit d'en refuser l'accès à tout utilisateur qui ne la respecterait pas. Etre utilisateur d'Astel est en effet un privilège offert à certains internautes, et non un droit que tous les internautes peuvent revendiquer. Cette [charte](#) décrit les règles de vie de la communauté.

Ce service existe depuis l'an 2000, et 15.000 utilisateurs y sont inscrits (2.600 viennent chaque jour). Nous nous sommes organisés en équipe (La [Team](#) Astel) pour le surveiller. Les modérateurs, formés à cet effet, ont le pouvoir de donner des infractions lorsqu'ils constatent qu'un utilisateur ne respecte pas un ou plusieurs points de la [charte](#). Ils peuvent également supprimer des parties de messages, des messages entiers et des discussions entières, modifier le titre des discussions, clôturer des discussions, ré-ouvrir des discussions clôturées et déplacer des discussions d'un forum vers un autre. Ce sont des êtres humains, ils peuvent donc commettre des erreurs. C'est pourquoi, pour les cas difficiles, ils se concertent avant d'agir. L'action d'un modérateur est toujours supportée par la [Team](#) entière jusqu'à ce que Greg, le gérant d'Astel, [annonce](#) le contraire en public (en cas d'erreur de la [Team](#)). La [Team](#) reprend l'ensemble des utilisateurs dont le pseudonyme est de couleur rouge et verte. Une modération automatique lors de la publication des messages a en outre été mise en place afin de réduire à néant le temps de réaction des modérateurs pour certains mots-clés, dont des marques et adresses de sites Internet, dont les propriétaires ont, par le passé, abusé de cette liberté qu'est la publication d'un message que des centaines d'Internautas lironent dans les prochaines heures. Ce forum n'est en effet pas une passerelle publicitaire gratuite. Si vous êtes intéressé par la cible publicitaire que sont les Internautas fréquentant Astel.be, nous vous prions de contacter notre régie publicitaire (<http://www.astel.be/Votre-publicite-sur-Astel-be>).

Il est évident que seuls les utilisateurs sont responsables de ce qu'ils disent. Astel n'est en rien responsable de ce que les utilisateurs de ses services expriment, évidemment. Astel se réserve le droit de supprimer de son site tout message pouvant lui porter préjudice.

Il va de soi aussi qu'Astel n'est pas responsable des éventuelles conséquences que l'indisponibilité de ses serveurs informatiques (panne) pourrait causer à quiconque utilisant ses services en général.

Il est obligatoire de s'enregistrer en créant un compte pour pouvoir poster un message sur ce forum. Par contre, sa lecture est accessible sans inscription.

Le chapitre 1 régit spécifiquement les salons de discussion

Le chapitre 2 régit spécifiquement les petites [annonces](#)

Le chapitre 3 régit spécifiquement quelques autres fonctions bien pratiques de ce forum

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir sur notre site.

N'hésitez pas si vous avez des idées pour améliorer encore cette [charte](#) évolutive.

Votre aide par l'action de nous signaler les messages hors-charte est appréciée et reconnue par la [Team](#) (via le bouton "signaler un message hors-charte" situé sous l'avatar de l'auteur du post faisant défaut).

Nous avons mis en place un système de don d'1 ou 2 € par SMS pour ceux qui souhaitent nous remercier pour la gratuité de ce service. C'est ainsi qu'en envoyant [MERCII](#)

ASTEL au 3398 (1 €) ou [MERCII](#) ASTEL au 3398 (2 €), vous pouvez nous soutenir  Nous comptons sur vous pour y penser chaque fois qu'Astel vous rend un service dont vous êtes contents (la bonne info trouvée rapidement, une transaction réussie via les petites [annonces](#) sans soucis, etc) !

Merci pour votre attention 

Bon amusement sur Astel !

La [Team](#) Astel

*En italique, les infractions qu'il ne faut pas commettre et leur valeur.*

## Chapitre 1 : Les salons de discussion

Article 1 : En proposant des forums de discussions dans notre site web, le but est de vous permettre d'échanger vos informations et expériences télécoms personnelles avec les autres utilisateurs, afin de venir en aide à ceux qui se posent des questions relatives au domaine des télécoms belges au sens large. Le [Sauna](#) et sa Pataugeoire sont un lieu convivial qui permet aux asteleurs d'échanger tout point de vue ou discussion n'ayant pas de rapport direct avec le domaine des télécoms. La [Grand-Place](#) et ses Catacombes sont un lieu public où l'on discute d'Astel et de ce qui nous arrive sur Astel. C'est sur la [Grand-Place](#) que la [Team](#) communique officiellement en public aux utilisateurs. Tout utilisateur est censé y avoir lu et approuvé ce qu'il s'y dit de nouveau concernant cette présente [charte](#).

Article 2 : Les nouveaux sujets ouverts dans une salle de discussions doivent avoir un rapport avec le thème de la salle dans laquelle ils sont déposés.

Article 3 : Les messages postés en réponse dans un sujet doivent avoir un rapport avec le sujet de la discussion dans laquelle ils sont publiés. Il n'est pas autorisé de dévier totalement le sujet en cours de discussion. Si vous souhaitez intervenir sur un autre sujet, certe proche, nous vous invitons à créer une nouvelle discussion. Donnez-lui un titre le résumant, cela permet de le retrouver facilement par la suite.

Article 4 : Les discussions se déroulent en français. Le langage SMS/chat/abrévié est proscrit, y compris dans les messages privés. Nous tolérons les quelques fautes d'orthographe manifestement non commises expressément, mais pas les interventions en contenant plus d'une par ligne. La langue française est en effet une richesse à laquelle nous tenons. Les discussions se déroulent également en lettres minuscules; la rédaction de messages en lettres majuscules est proscrite car elle s'apparente à un cri, désagréable pour les lecteurs.

*Non respect délibéré de la langue française (utilisation du langage SMS par exemple) ou utilisation abusive de lettres capitales : 1 point valable 6 mois*

Article 5 : Aucun contenu (texte, image, [vidéo](#), son, etc) injurieux, vulgaire, arrogant, raciste, fasciste, diffamatoire, pornographique, publicitaire, confidentiel, privé, illégal au sens de la loi belge, manquant de respect ou de politesse n'est toléré. Il est évident qu'il est interdit de nuire intentionnellement à la communauté par quelque moyen que ce soit (pollution, flood, spam, etc).

*Publicité sauvage, flood, spam ou pollution : 2 points valables 12 mois*

*Propos insultants, vulgaires, racistes, fascistes, diffamatoires, pornographiques, confidentiels, privés, ou incitant à la fraude : 3 points valables 48 mois*

Article 6 : Evitez de citer le dernier message dans votre intervention afin de ne pas rendre la conversation trop chargée à lire pour les autres. Si le message à propos duquel vous souhaitez réagir est loin, ne citez que les phrases que vous commentez, juste de quoi rafraîchir la mémoire de vos lecteurs.

## Chapitre 2 : Les petites [annonces](#)

Les articles 4, 5 et 6 des salons de discussions sont également valables pour les petites [annonces](#).

Article 1 : En proposant un service de petites [annonces](#) sur son site, le but poursuivi par Astel est de permettre aux passionnés de GSM et autres matériels hi-tech de vendre, acheter ou échanger - leurs GSM et accessoires d'occasion dans la section "Petites [annonces](#) GSM", leurs PDA et accessoires d'occasion dans la section "Petites [annonces](#) PDA et GPS", leurs autres matériels électroniques dans la section "Petites [annonces](#) d'autres matériels électroniques", et leurs autres matériels ne rentrant pas dans le cadre des sections citées précédemment dans la section "Le Bazar" – aux/avec les autres asteleurs. La section « La [Médiation](#) » permet aux utilisateurs qui s'estiment lésés lors d'une transaction déroulée d'ouvrir un litige public dans le but de parvenir à un arrangement à l'amiable. Seuls les utilisateurs directement concernés par le litige en question peuvent y intervenir, en plus des parties impliquées et de la [Team](#) bien entendu. La [Team](#) Astel dispose à cet effet d'un médiateur. Sa mission est de faciliter le dialogue entre les parties dans l'espoir d'arriver à un dénouement heureux. L'issue finale du litige n'appartient qu'aux parties concernées, chacun étant entièrement responsable de ce qu'il dit et fait sur As tel.

*Intervention non concernée dans la [Médiation](#) : 2 points valables 24 mois*

Article 2 : Seul le matériel d'occasion peut être proposé. Par occasion, nous entendons qu'il ait déjà servi. Par neuf, nous entendons qu'il n'ait jamais servi. Si votre matériel est neuf, rendez-vous sur d'autres sites autorisant la vente de matériel neuf. Cela pour préserver la communauté d'éventuels vendeurs professionnels déguisés en passionnés.

*Matériel neuf : 1 point valable 3 mois*

Article 3 : Etant donné que c'est de l'occasion entre passionnés uniquement, le prix demandé par les vendeurs ne peut être plus élevé que celui du neuf en [magasin](#) physique (plus frais de port en cas d'importation) au moment de la publication de l'annonce.

*Prix manifestation plus cher que le neuf : 1 point valable 6 mois*

Article 4 : Toute [annonce](#) de plus de 40 € de matériel de moins de deux ans doit comporter sa preuve d'achat originale, ticket de caisse pour les accessoires, facture d'achat pour les appareils et les machines. Pour ces derniers, la facture est également obligatoire si prix inférieur à 40 €. Pour les appareils dans lesquels on peut insérer une carte SIM, l'IMEI doit en outre être mentionné sur la facture. Nous sommes fiers de cette règle draconienne car elle permet à l'acheteur de s'assurer de pouvoir profiter de la continuité de la garantie constructeur liée au matériel qu'il achète via Astel (2 ans pour le matériel électronique acheté en Belgique, ce qui n'est pas nécessairement le cas du matériel importé d'autres pays, attention), et de filtrer efficacement la revente de matériel volé/tombé du camion. Si vous n'en disposez pas, rendez-vous là où vous l'avez acheté pour en demander un duplicata, voire sur d'autres sites moins exigeants le cas échéant. Même si la manière d'avoir reçu l'objet proposé vous semble légale (reçu en cadeau, gagné lors d'un concours), même si accompagné par un papier pouvant faire office de garantie.

*Absence de facture ou ticket de caisse ou mensonge sur sa date : 1 point valables 24 mois*

*Facture manquante lors d'un RDV : 3 points valables 24 mois*

*Facture manquante lors d'un envoi postal : 4 points 24 mois*

Article 5 : Une [annonce](#) ne peut contenir qu'un seul appareil/objet avec éventuellement ses accessoires. Il n'est donc pas permis de proposer plusieurs appareils/objets dans la même [annonce](#), qu'ils soient identiques ou différents. Ceci pour la grande clarté des négociations (voir d'un coup d'oeil qui achète quoi, quand, à qui, et à quel prix) pour réduire au maximum le nombre de litiges par la suite. En outre, la vente de plusieurs appareils/objets identiques est proscrite, même si séparés en plusieurs [annonces](#) identiques. Ceci pour éviter l'écoulement par des professionnels de stocks invendus (nous sommes ici entre particuliers passionnés). Exception pour les objets qui se vendent habituellement en lot évidemment (vaisselle, outils, certains accessoires sportifs, certains articles de bureau, bouteilles de vin, etc).

*Plus d'un objet par [annonce](#) ou tentative de vente de plusieurs pièces identiques en plusieurs [annonces](#) : 1 point valable 3 mois*

Article 6 : Toutes les négociations doivent se dérouler en public en réponse aux [annonces](#) sur Astel. Aucune transaction ne peut se négocier en privé, par quelque moyen que ce soit. Ceci par respect pour les autres intéressés qui sinon se voient exclu de la discussion, ce qui n'est pas respectueux. La transaction est conclue lorsque le vendeur/donateur [annonce](#) publiquement en réponse à son [annonce](#) qu'il fera affaire avec tel autre utilisateur. Ensuite, les deux intéressés échangent en privé leurs informations personnelles liées à la conclusion physique de la transaction. De ce fait, il est interdit d'indiquer ses coordonnées dans son [annonce](#). Cela pour le respect de la vie privée des asteleurs.

*Négociation ou proposition de vente en privé : 2 points valables 24 mois*

*Vente conclue en privé : 3 points valables 6 mois*

Article 7 : Seuls les utilisateurs intéressés peuvent répondre à une [annonce](#), pour poser des questions au vendeur, négocier le prix s'il est négociable, émettre une option d'achat ou annoncer leur décision d'acheter l'objet. Les commentaires ne montrant manifestement aucun intérêt de l'utilisateur pour l'annonce ne sont pas permis. Ceci pour garantir au vendeur de recevoir des interventions de qualité pour son [annonce](#). Il est donc interdit de faire la publicité d'un autre lieu proposant le même objet pour moins cher. En effet, chacun est assez grand pour comparer lui-même et choisir ce qu'il achète ou vend, où, à qui, et à quel prix. Les outils de recherche pullulent sur Internet et sont là pour vous aider, servez vous-en donc, et nos forums de discussions sont là pour vous aider aussi. Les petites [annonces](#) ne sont pas faites pour informer.

*Commentaire manifestation non intéressé par l'annonce (cassage d'annonce par exemple) : 2 points valables 12 mois*

Article 8 : Les demandes d'estimation de la valeur de matériel sont interdites dans les petites [annonces](#). Nous partons du principe que le (la) vendeur (se) connaît le prix de son matériel. Au pire, il suffit d'effectuer une recherche sur le mot clé de la marque ou le modèle pour trouver les dernières transactions similaires qui ont eu lieu pour le même objet.

Article 9 : Les ventes aux enchères sont interdites sur Astel. On entend par enchère le fait d'intervenir sur une [annonce](#) en proposant un prix supérieur au prix initial indiqué par le vendeur (= le prix maximum auquel partira l'article proposé) ou d'ouvrir une [annonce](#) sans indiquer de prix en y faisant sous-entendre que celle-ci est une vente au plus offrant. Par contre, si un intéressé propose d'offrir plus qu'un autre intéressé, pourquoi pas. C'est le vendeur qui choisi à qui il vend finalement.

Article 10 : Parmi les objets interdits de séjour dans les petites [annonces](#) d'Astel, nous pouvons citer les contrefaçons, les armes, même factices ou blanches, les animaux et leurs fourrures, les médias volés (copies pirates) et leurs supports, même vierges, les appareils modifiés dans le but de pouvoir lire des médias volés ou être utilisés en Belgique alors que son constructeur ne l'a pas prévu, les sex toys, les engins explosifs, et toutes les choses illégales au sens de la loi belge.

*Matériel interdit de séjour sur Astel ou illégal en Belgique : 1 point valable 6 mois*

Article 11 : Les offres de services rémunérés ne sont pas permises. Même si votre service est de grande qualité et votre intention de grande sincérité. Nous avons du prendre cette mesure, certe un peu dommage, parce qu'il est très difficile pour nous de juger de la qualité/véracité du service proposé par n'importe quel membre à l'ensemble de la communauté.

*Offre de service ou usage commercial : 1 point valable 1 mois*

Articles 12 : La vente de dummies (faux appareils d'exposition) est interdite. Nous ne tolérons que les échanges et les dons, à destination des collectionneurs.

## Chapitre 3 : Autres fonctions pratique

### Les évaluations

Un système d'évaluation des transactions effectuées via les petites [annonces](#) est intégré à ce forum. Il vous est ainsi possible d'évaluer un(e) vendeur(se) ou acheteur(se) suite à une transaction effectuée avec lui, et inversement bien-sûr. Vous avez pour cela trois choix, positif - neutre - négatif. Pour noter une personne, il suffit de cliquer sur l'historique des transactions en bas de l'avatar qui vous renverra vers une page dédiée. Voici un petit tutorial en images : <http://www.astel.be/forums/showthread.php?t=37594>. Faites bien attention à l'usage de ce système car la [Team](#) n'intervient pas dans les éventuels conflits qui pourraient survenir à son sujet. Cela ne se déroule qu'entre utilisateurs. Evidemment, si vous recevez une évaluation pour une transaction que vous n'avez manifestement pas faite avec l'utilisateur qui vous l'a pourtant donnée, demandez à un modérateur haut placé pour lui expliquer le soucis.

Il va de soi que les articles 4 et 5 relatifs aux salons de discussions s'y appliquent.

### Les réputations

Ce forum est également équipé d'un système de réputations permettant à chacun de donner un point positif à un utilisateur dont il aime beaucoup une certaine intervention, ou un négatif s'il n'aime pas du tout une de ses interventions. Tout le monde peut ainsi donner et recevoir des points de réputation par tout le monde. Cela fait de ce compteur, situé sous l'avatar, une sorte d'indice de plus ou moins bonne réputation que l'utilisateur reçoit de la part de tous les autres. Faites bien attention à l'usage de ce système car la [Team](#) n'intervient pas dans les éventuels conflits qui pourraient survenir à son sujet. Cela ne se déroule qu'entre utilisateurs. La [Team](#) ne supprime aucune réputation sur demande.

Il va de soi que les articles 4 et 5 relatifs aux salons de discussions s'y appliquent.

### Les infractions

Ci-dessous le détail en points, et leurs durées de validité, des autres infractions qu'il est possible de recevoir. Cette liste est bien-sûr ni exhaustive ni figée, la [Team](#) pouvant être amenée à la modifier à tout moment selon les cas qu'elle rencontre au fur et à mesure, évidemment. Les points et leur durée de validité sont cumulables.

Au palier de 3 points actifs, l'utilisateur est écarté d'Astel pendant une semaine. Le serveur lui redonne accès automatiquement au site une fois cette peine purgée.

Avec 5 points actifs, c'est un mois de vacances.

A 7 points, trois mois.

A 9 points, 6 mois

A 11 points, l'utilisateur est banni d'Astel à vie.

*Manque de politesse ou de respect (arrogance, mauvaise ambiance, mauvaise humeur, demande de bannissement d'un autre membre, incivisme, etc) : 1 point valable 6 mois*

*Mensonge(s) dans les infos de l'annonce initiale : 2 points valables 24 mois*

*Absence de réponse à une requête formulée par un membre de la [team](#) : 2 points valables 24 mois*

*Non-respect du travail de la [Team](#) : 2 points valables 48 mois*

*Récidive de l'infraction commise précédemment : 2 points valables 24 mois*

*Manipulation ou harcèlement de membres ou de la [Team](#) : 3 points valables 36 mois*

*Vente du matériel d'un membre banni (temporairement ou à vie) : 3 points valables 24 mois*

*Usage de faux en écriture : 7 points valables 48 mois*

### Les signatures automatiques

La signature automatique n'est prévue que pour annoncer le détail du matériel téléphonique ou informatique utilisé par l'utilisateur, éventuellement une note d'humeur, ou une citation. Aucun autre type d'information n'y est toléré. Les membres de la [Team](#) Astel se réservent le droit d'y ajouter leur pseudo, leur fonction sur le site et, éventuellement, un message ou une image mettant une autre section du portail en exergue ou ayant pour but de faire passer un message jugé bon pour l'ensemble de la communauté.

Il va de soi que les articles 4 et 5 relatifs aux salons de discussions s'y appliquent.

### Les pseudonymes

Les pseudos contenant une adresse e-mail, une adresse Internet ou un nom commercial sont interdits, ainsi que toute allusion à un pseudo pouvant être assimilé à la [Team](#) ou à un statut d'utilisateur. Les noms des opérateurs et des fabricants de matériel sont réservés au personnel de ceux-ci, ils peuvent nous contacter pour en obtenir un s'ils souhaitent représenter leur employeur sur Astel auprès de la communauté.

Un seul pseudo par personne est permis évidemment. Ceci par respect pour les autres membres.

Il va de soi que l'article 5 relatif aux salons de discussions s'y applique.

*Utilisation d'un autre (multi-)pseudo : 3 points valables 24 mois*

### Les avatars

Les avatars sont soumis à l'article 5 relatif aux salons de discussion, et doivent en outre respecter les bonnes moeurs et ne pas risquer d'heurter la sensibilité d'aucun utilisateur possible. Leur taille ne peut excéder 150 par 100 pixels.

### Les statuts

Astel propose plusieurs statuts pour les utilisateurs de ses forums. A l'inscription, l'utilisateur est membre. S'il acquiert l'esprit Astel et se fait remarquer par la [Team](#), il peut ensuite se faire élire comme membre VIP par la [Team](#) (le meilleur moyen de ne pas le devenir étant de le demander), puis éventuellement intégrer la [Team](#) en tant que conseiller, modérateur, modérateur en chef, médiateur et enfin administrateur pour les plus ambitieux.

### La certification

Astel propose aussi la [certification](#) du pseudo pour les membres (qui deviennent alors des membres [certifiés](#)) et les membres VIP (qui deviennent alors des membres VIP [certifiés](#)). Ce service payant permet de certifier aux yeux de tous que c'est bien votre identité qui se cache derrière votre pseudonyme, vous offrant ainsi une grande confiance en vous par les autres utilisateurs, ce qui facilite grandement vos relations sur le forum, surtout dans les petites [annonces](#). Ce service permet en outre de profiter de différents autres avantages, dont :

